

# APPEL A PROJETS 2019

## AMÉLIORATION DE LA PRISE EN CHARGE DE LA MUCOVISCIDOSE

*L'appel à projets médical, qui s'inscrit dans la continuité du programme de subvention pour les centres de soins et de réseaux initié il y a plus de 15 ans, a pour objectif d'améliorer la qualité et l'organisation de la prise en charge des patients atteints de mucoviscidose.*

**Pour l'année 2019, « Vaincre la Mucoviscidose » renouvelle ses appels à projets, pour :**

### **1) Le financement de postes de professionnels des CRCM, Centre de Transplantation, Réseaux de soins et Centres de Référence**

#### ■ Pour les professionnels des CRCM

Les demandes pour les postes relevant du « socle de base » (médecin, infirmier de coordination et kinésithérapeute) sont éligibles uniquement si le CRCM dispose déjà d'au moins 1 ETP de médecin, 1 ETP d'infirmier de coordination et 1 ETP de kinésithérapeutes financés par l'hôpital (circulaire n°2001-50 2 du 22 octobre 2001).

Les demandes pour les postes des autres soignants et professionnels du CRCM peu ou pas pris en charge par les MIG sont éligibles : aides-soignants, secrétaires, éducateurs sportifs/APA, ostéopathes, art-thérapeutes.

#### ■ Pour les professionnels de santé des centres de transplantation

Il sera tenu compte des subventions accordées par l'association au CRCM du même établissement.

### **2) Le financement de projets visant l'amélioration de la prise en charge globale des patients en complément des soins « courants »**

- Les domaines et activités peu financés (promotion et organisation de l'activité physique et sportive et de la réhabilitation, prise en charge nutritionnelle, télémédecine...) sont encouragés.
- Le porteur de projet : soignant ou médecin, il coordonne le projet avec la participation possible d'autres professionnels de santé.
- La durée du projet : le projet peut être développé sur 1 à 2 ans. Dans ce cas un rapport d'étape et une nouvelle demande de financement à 1 an conditionnent le renouvellement de la subvention pour la deuxième année. Le financement peut couvrir un ou plusieurs temps partiels (< 1 ETP) de soignants ou autres professionnels intervenant auprès du patient, du matériel, des déplacements (si nécessaires à l'avancée du projet) et éventuellement les frais liés à la publication des résultats.

### **3) L'attribution de prix de thèse médicale ou de mémoire (1000€) offerts à de jeunes professionnels**

- Etre âgés de moins de 35 ans (médecins ou soignants).
- Le sujet de thèse doit se rapporter directement à la mucoviscidose.

### **4) L'attribution d'une bourse d'études et de formation à un professionnel**

Possibilité pour un médecin ou un soignant d'approfondir sa formation clinique et/ou d'acquérir une technique dans le domaine de la mucoviscidose, en France ou à l'étranger (hors recherche fondamentale et recherche clinique) en dehors de sa faculté ou établissement d'origine pour une période de 3 mois à 1 an.

## 5) Objectifs prioritaires 2019

- Comorbidités et pluridisciplinarité
- Organisation des soins de kinésithérapie à l'hôpital et en réseau ville-hôpital
- Parcours de soins du patient transplanté

Les objectifs sont définis en tenant compte des données recueillies auprès du Conseil d'Administration, du CASM et du Conseil médical.

## 6) Modalités de remplissage des formulaires

Les champs dont l'intitulé comporte un « \* » doivent obligatoirement être complétés.

Le « [+] » permet de vérifier l'espace de saisie restant dans l'encadré.

« Nombre de caractères » indique le nombre de caractères saisis.

**Attention : les dossiers incomplets ne seront pas acceptés par le département médical.**

Cas particulier d'un professionnel financé par une association ou une société :

- Mettre l'hôpital comme Etablissement de tutelle (dans le menu déroulant) à la page Organisme(s) gestionnaire(s)

### Établissement de tutelle

Vous devez sélectionner votre établissement de tutelle dans les listes ci-dessous ou bien sélectionnez 'Autre'.  
 Veuillez vérifier et le cas échéant mettre à jour les informations concernant les contacts si celles-ci ne sont pas ou plus valides.

Région : Rhône-Alpes ▼  
 Établissement : AUTRE ▼

- Cocher la case Oui à la page Organisme(s) gestionnaire(s) pour Personnels gérés par un autre organisme de tutelle afin d'indiquer toutes les coordonnées de l'association ou de la société

### Personnels gérés par un autre organisme que l'organisme de tutelle

Cette demande comprend-elle des personnels qui devront être gérés par un autre organisme que l'organisme de tutelle ?\* Oui  Non   
 (signature d'une convention spécifique)

Vous devez enregistrer vos données pour poursuivre la saisie de votre dossier en cliquant sur "enregistrer et page suivante"

IMPRIMER << PAGE PRÉCÉDENTE ENREGISTRER ET PAGE SUIVANTE >> PAGE SUIVANTE >>

- Indiquer à la page Détail de la demande de subvention que le professionnel est financé par l'association ou la société. Voici un exemple ci-dessous pour l'association Etoile des Neiges

### Personnel à financer en 2018 via UN AUTRE organisme

Organisme gestionnaire : Association Etoiles des Neiges - SEVRIER

Prio-rité	Nom	Poste	%ETP muco	Durée demandée (en mois)	Montant %ETP annuel
1	A RECRUTER	EAPA	40.00 %	24	13 820 €
<b>Total :</b>					<b>13 820 €</b>

Une fois validé, le dossier ne peut plus être modifié. Vous pourrez le consulter et l'imprimer en vous reconnectant à l'aide de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe via le lien suivant :

<http://apmed.vaincrelamuco.org>

## 7) Expertise des dossiers

Chaque dossier est expertisé par le Comité Associatif du Suivi de la prise en charge de la Mucoviscidose (CASM) - composé de professionnels et représentants de patient - en tenant compte des objectifs prioritaires ainsi que des attentes des patients et de leurs proches en termes d'organisation, de qualité et de continuité des soins. Aussi, il est important que le porteur de projets échange en amont avec le délégué territorial de l'association et/ou le parent-patient référent (et/ou le représentant du collectif).

Le délégué territorial rédigera une lettre de soutien accompagnant chaque dossier qu'il adressera au département médical.

## 8) Candidature : les dates clés

Date d'ouverture : 21 Juin 2018

Création de votre dossier sur [apmed.vaincrelamuco.org](http://apmed.vaincrelamuco.org)

Date limite de soumission des dossiers : 14 Septembre 2018

Date limite de réception d'un exemplaire papier signé des dossiers : 1<sup>er</sup> Octobre 2018

## Mémo

- **La communication du rapport PIRAMIG (2017) est le préalable indispensable à l'examen de votre dossier**
- Le délégué territorial rédige une lettre de soutien accompagnant chaque dossier qu'il adresse au département médical
- Le dossier est à transmettre à votre administration pour faciliter les démarches contractuelles ultérieures
- Les équipes ayant bénéficié d'un financement l'année précédente doivent être impérativement à jour de la remise du/des rapport(s) d'activité et financier(s) avant la rédaction d'une nouvelle convention

**Le département médical de l'association est à votre disposition :**

[departementmedical@vaincrelamuco.org](mailto:departementmedical@vaincrelamuco.org)